

POLITIQUE EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERÊTS

Date de dernière mise à jour : 08-12-2025

1. Introduction

Private Finance SRL (ou Privafin SRL en abrégé ou « le courtier ») est une société à responsabilité limitée inscrite au registre des intermédiaires en services bancaires et en services d'investissement belges et en crédits hypothécaires belges. Privafin SRL est inscrite auprès de la FSMA sous le numéro **0787 209 636**.

Dans le cadre de ses activités, Privafin est soumise aux obligations découlant notamment de la directive MiFID II et de la réglementation belge applicable, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêts.

La présente politique a pour objectif :

- d'identifier les situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts ;
- de définir les mesures mises en place pour les prévenir, les gérer et, le cas échéant, les communiquer aux clients ;
- de garantir que Privafin agit à tout moment de manière honnête, équitable et professionnelle, dans le meilleur intérêt de ses clients.

2. Cadre général

2.1. La réglementation prévoit l'obligation pour les intermédiaires de mettre en œuvre et de maintenir une politique efficace en matière de conflits d'intérêts qui doit être consignée par écrit.

2.2. Des conflits d'intérêts peuvent intervenir:

- Entre Privafin, ses dirigeants, administrateurs, associés, collaborateurs, ainsi que les personnes liées et ses clients.
- Entre les clients entre eux.

Les personnes liées peuvent être :

- toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'intermédiaire en services bancaires et d'investissement et qui est impliquée dans la distribution de produits bancaires (par exemple : un sous-agent bancaire) ;
- toute personne physique directement impliquée dans la fourniture de services à l'intermédiaire dans le cadre d'un accord d'externalisation, aux fins de la distribution de produits ;

Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB

- toute personne qui lui est directement ou indirectement liée par une relation de contrôle;

Aux fins de la présente politique, une « personne liée » désigne toute personne impliquée dans la fourniture de services de distribution, y compris dans le cadre d'un accord d'externalisation.

Privafin met en place des mesures organisationnelles et administratives appropriées afin de prévenir ces conflits ou, lorsqu'ils ne peuvent être évités, d'en limiter les effets.

- 2.3. Sur base de ce qui précède et des spécificités de nos activités, Privafin SRL a élaboré une politique de gestion en matière de conflits d'intérêts dont le contenu est repris dans le présent document.

3. Identification des cas de conflits d'intérêts potentiels et politique de gestion de Privafin SRL

Tenant compte des caractéristiques de Privafin SRL, une cartographie des situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts a été élaborée. La politique de gestion ainsi que les mesures concrètes de mise en œuvre sont reprises au regard des différents types de conflits d'intérêts potentiels évoqués.

| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE A | | |
|--|---|---|
| <i>L'intermédiaire / la personne liée est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière au détriment potentiel du client</i> | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| Placement ou déplacement d'une affaire auprès d'un fournisseur en fonction de la commission | Politique de commissionnement visant à garantir que l'intérêt du client prime sur toute considération de rémunération | - Note d'instruction interne - Politique de rémunération |
| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE B | | |
| <i>L'intermédiaire / la personne liée a un intérêt dans le résultat d'un service de distribution de services bancaires fournis au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différente de l'intérêt du client dans ce résultat</i> | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| Commission en fonction : - du volume - de la croissance | Politique de commissionnement visant à garantir que l'intérêt du client prime sur toute considération de rémunération, et faisant l'objet d'un encadrement interne afin d'éviter tout | - Note d'instruction interne - Politique de rémunération |

Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB

| | | |
|---|---|--|
| | biais dans la recommandation au client. | |
| Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital : - de Privafin SRL dans une société règlementée avec qui Privafin SRL travaille Le cas échéant Cette situation est portée à la connaissance du client de manière claire, complète et compréhensible. | Communication au client | - Mention dans la fiche « Analyse des exigences et besoins » |
| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE C | | |
| <i>L'intermédiaire / la personne liée est incité(e), financièrement ou d'une autre manière, à privilégier l'intérêt d'un autre client ou groupe de clients par rapport à celui du client concerné</i> | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| Meilleures prestations de service en faveur de certains clients | Application des principes de conduite éthique : agir en toute circonstance de manière honnête, équitable et professionnelle, dans le meilleur intérêt du client | - Note d'instruction interne - Politique de rémunération |
| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE D | | |
| <i>L'intermédiaire / la personne liée a la même activité professionnelle que le client</i> | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| Exercer la même profession que le client | Application des principes de conduite éthique : agir toujours de manière honnête, équitable et professionnelle et ce au mieux des intérêts du client | - Note d'instruction interne - Communication au client |
| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE E | | |
| <i>L'intermédiaire / la personne liée reçoit d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service de distribution fourni au client, sous la forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les frais normalement pratiqués pour ce service</i> | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| Avantages autres que ceux mentionnés sous les conflits d'intérêts de type A et B | Application des principes de conduite éthique : agir toujours de manière honnête, équitable et professionnelle et ce au mieux des intérêts du | - Note d'instruction interne |

Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

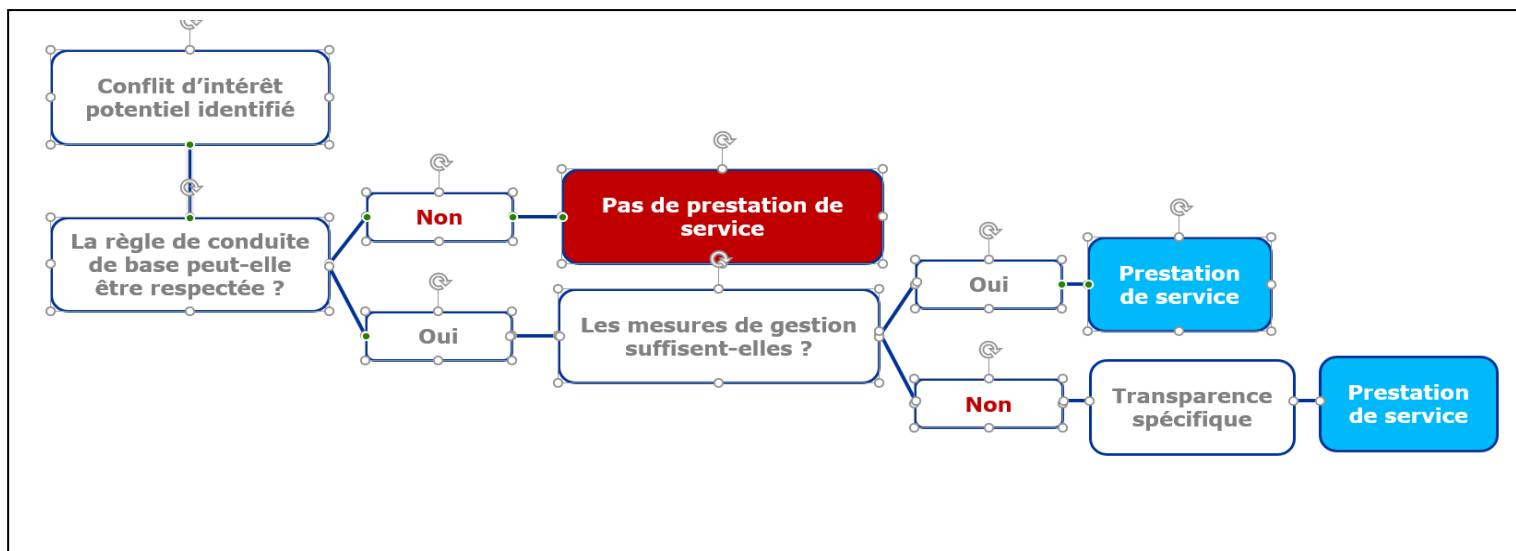
BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB

| | | |
|---|---|--|
| | client. Ces avantages sont limités à ceux considérés comme mineurs et non susceptibles d'influencer le comportement professionnel. | |
| CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE F Conflits d'intérêts complémentaires pouvant résulter notamment : <ul style="list-style-type: none"> • de l'implication dans la conception ou la sélection de produits ; • de relations commerciales privilégiées avec certains partenaires ; • d'une dépendance économique vis-à-vis d'un fournisseur. | | |
| Exemple de situation | Politique de gestion | Mise en œuvre |
| L'intermédiaire ou une personne liée est fortement impliqué(e) dans la gestion ou le développement de produits, notamment lorsqu'il ou elle exerce une influence sur la fixation du prix de ces produits ou sur leurs coûts de distribution. | Privafin veille à identifier et encadrer ces situations au cas par cas, en s'assurant que les décisions prises restent fondées sur l'intérêt du client et sur des critères objectifs. | - analyse préalable des situations concernées; - validation, le cas échéant, par la direction; - documentation dans le registre des conflits d'intérêts. |

Procédure de gestion des conflits d'intérêt

Les situations identifiées ci-dessus font l'objet de mesures de gestion adaptées, telles que décrites ci-après.

Privafin SRL suit la procédure suivante en matière de conflits d'intérêts :



Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB

4. Information aux clients

- 4.1. Lorsque les dispositions organisationnelles ou administratives prises par Privafin SRL pour gérer les conflits d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du client sera évité, Privafin SRL, sur un support durable :
- Fournit une description précise du conflit d'intérêts en question ;
 - Explique la nature générale et les sources du conflit d'intérêts ;
 - Explique les risques que présente le conflit d'intérêts pour le client et les mesures prises pour atténuer ces risques ;
 - Indique clairement que les dispositifs organisationnels et administratifs qu'ils ont établis pour prévenir ou gérer le conflit d'intérêts ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du client sera évité.
- 4.2. Si un conflit d'intérêts spécifique ne peut être résolu, Privafin SRL se réserve le droit de refuser la demande du client concerné et ce, dans le seul but de protéger les intérêts du client.

5. Suivi de la politique de gestion en matière de conflits d'intérêt

- 5.1. Privafin SRL tient et actualise régulièrement un registre des situations dans lesquelles un conflit d'intérêts comportant un risque de porter atteinte aux intérêts d'un client est apparu ou, dans le cas d'un service ou d'une activité en cours, risque d'apparaître.

La mention de conflits d'intérêts dans le registre peut conduire à actualiser la liste des conflits d'intérêts potentiels et inversement.

- 5.2. Si cela s'avère nécessaire, Privafin SRL adapte sa politique de gestion en matière de conflits d'intérêts.
- 5.3. Les personnes liées à Privafin SRL sont tenues de respecter les instructions internes relatives à la politique en matière de conflits d'intérêts.

Private Finance SRL – Privafin SRL

Boulevard de la Cambre 30 -1000 Bruxelles

BCE N.E. 0787 209 636

Tel: +32 (0)2 646 62 06 – contact@privafin.be - www.privafin.be

BNP Paribas Fortis - IBAN : BE81 0019 3653 9524 - Code Bic : GEBABEBB